



# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 30 septembre 2024

**Présents** : MM Huart et MM JOLY

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

## RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

### **Article 44.2 –**

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**
- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**
- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

## **ATTENTION :**

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ST PRIX ES**

Mail du 18/09/24

Pris en compte du désengagement de votre équipe U18F en critérium à 8

### **PERSAN US 03**

Mail du 23/09/24

Pris en compte du désengagement de votre équipe U15F & U18F des critères à 8



**AEGENTEUIL RC**

**U18F**

Pris en compte de votre inscription au critérium U18F du DVOF

**DEBUT DES CRITERIUM SAMEDI 5 OCTOBRE**  
**AUCUNS REPORT DE MATCHS**  
***SI TERRAIN INDISPONIBLE SE REFERER AU REGLEMENT – INVERSION***  
***DE RENCONTRES***

**ENGAGEMENTS FEMININ U15F – U18F – Seniors F à 8**

**Les clubs ci-dessous n'ont pas été engagés dans les différents critères**

*Tous les clubs cités (ou d'autres) peuvent rejoindre les critères en fonction des exemptions*

**FRETTOISE ES**

- U15F – Manque de licences

**VILLIERS LE BELL AFC**

- U18F – Pas de licences
- U15F – Pas de licences

**VAUREAL FC**

- U15F – Pas de licences et non-respect de la procédure d'engagement

**ARGENTEUIL FC**

- SENIORS F à 8 – Pas de licences

**AUVERS ENNERY FC**

- SENIORS F à 8 – Pas de licences

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

- SENIORS F à 8 – Pas de licences

**HERBLAY ES 2**

- SENIORS F à 8 – Pas de licences



## INFORMATIONS D'ENGAGEMENTS FEMININ

Pour un engagement pris en compte hors période suivre le tableau ci-dessous

NOTA

Nous pourrons répondre favorablement en fonction des EXEMPT

Dans le cas contraire, les clubs sont invités à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> phase

CLUB		Telephone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Categorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		

Les clubs suivants sont invités à compléter ou confirmer leurs engagements par les informations demandées dans le google form : voir tableau